

Réglementation sanitaire FEI

IMPORTANT PASSEPORTS FEI -

VACCINATION GRIPPE 2009

ATTENTION NOUVELLE REGLEMENTATION en application en 2009

Depuis le **1er Janvier 2005** : Pour participer à une **compétition équestre Internationale** : tous les chevaux doivent avoir reçu **une injection de vaccin antigrippal depuis MOINS de 6 Mois.**

Celle-ci doit être suivie d'un **RAPPEL** dans un délai **maximum de 6 mois avec une marge de + ou - 21 jours** -

Les chevaux dont le protocole de Vaccination GRIPPE commence au 1^{er} janvier 2005 et après doivent avoir reçu :

- **1 Primo vaccination** contre la **GRIPPE**
- **1 RAPPEL** de vaccin **GRIPPE** - entre **21** et **92** jours après la **Primo vaccination.**

Puis une 3^{ème} dose de vaccin GRIPPE devra être administrée 6 mois + ou - 21 jours après la date d'administration de la deuxième primo-vaccination.

Exemple :

1^{ère} injection, le 20 juin 2005

Rappel : 20 juillet 2005 (entre 21 et 92 jours)

3^{ème} rappel : 20 janvier 2006 (6 mois plus tard)

Rappels successifs tous les 6 mois.

Votre cheval ne devra pas avoir été vacciné au cours des 7 jours précédant SON ENTREE dans les écuries de la compétition)

Si le cheval NE PARTICIPE PAS à une Compétition Internationale : Les rappels annuels suivants devront être effectués correctement c'est-à-dire tous les 365 jours qui suivent la dernière vaccination antigrippale.

Si le cheval PARTICIPE à une compétition internationale :

Le dernier rappel devra avoir été administré dans les 6 mois civils + ou - 21 jours précédant la date de la compétition internationale.

Par conséquent, les chevaux participant régulièrement à une compétition FEI doivent subir deux rappels annuels de vaccin GRIPPE.

ATTENTION : A compter du 1er janvier 2006, les Equidés participant à une Compétition Officielle, une épreuve d'élevage, une course, ou une manifestation, devront être équipés d'un TRANSPONDEUR (ou puce) -plus d'informations sur www.ffecompet.com